

**APPEL A PROJET ARTISTIQUE  
CAMPAGNE ARTISTIQUE DE PREVENTION  
DES ACCIDENTS CARDIOVASCULAIRES CHEZ LA FEMME**

**Première cause de mortalité dans le monde et en France chez la femme.**

**Appel à projet pour les artistes**

**Disciplines** : toutes formes artistiques.

**Thématique** : La femme et l'accident cardiovasculaire.

**A. Objectifs de l'appel à projet artistique :**

Mobiliser les artistes sur les enjeux artistiques liés à la prévention des accidents cardiovasculaires chez la femme.

Engager, initier et partager une démarche de coopération entre les artistes sur une même cause.

Proposer aux artistes de participer à une campagne artistique de prévention de l'accident cardiovasculaire chez la femme par la création d'une Œuvre sur ce sujet.

Dans les collèges et lycées, suite à un débat sur le sujet entre professeurs, élèves et nos intervenants, il sera proposé la création d'une œuvre individuelle ou collective que les étudiants réaliseront.

S'assurer de la visibilité de cette démarche auprès du grand public.

**B. Bénéficiaires du projet :**

Artistes, pratiquant sous toutes ses formes : Les Arts plastiques, La Photographie, La Couture, Les Arts appliqués, La Musique, Les Arts de la scène, L'Audiovisuel, L'Écriture....

**C. Conditions de candidature :**

Peuvent candidater à l'appel à projet artistique **les artistes** sensibilisé(e)s par la démarche et les objectifs de l'association.

Toute personne physique majeure se présentant comme artiste professionnel(le), amateur ou étudiant(e).

Toute personne garantissant détenir les droits d'auteur sur les œuvres qu'elle présente.

**D. Type de projets artistiques attendus :**

Une œuvre symbolisant l'accident cardiovasculaire chez la femme et/ou les facteurs à risque de l'accident cardiovasculaire chez la femme et/ou la prévention cardiovasculaire pour la femme.

## **E. Règlement**

**Frais d'entrée : GRATUIT**

**Exigences :** Ouvert aux artistes français à partir de 18 ans.

### Déclaration sur l'honneur :

Les candidatures seront admises dès l'instant où la fiche de déclaration sur l'honneur sera dûment remplie et signée par le/la candidat(e).

Cession de droits : Les candidatures seront admises dès l'instant où la fiche d'autorisation d'exploitation des droits à l'image et des droits de propriété intellectuelle sur l'œuvre pour les besoins du présent projet, sera dûment remplie et signée par le/la candidat(e).

A cet effet, les candidats, dont l'œuvre aura été retenue, cèdent, à titre gracieux, à l'association ART CŒUR la propriété matérielle de l'œuvre et l'ensemble des droits patrimoniaux attachés à l'Œuvre visés aux articles L. 122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, aux fins de la promotion de la campagne artistique et d'une façon générale, des activités de l'association qui comprennent : le droit de représentation, le droit de reproduction sur tout support, y compris digital, le droit d'exposition de l'Œuvre , le droit de vendre l'œuvre en contrepartie d'une rémunération conservée par l'Association pour la réalisation de ses missions d'informations sur les accidents cardiovasculaires chez la femme.

Cette cession est consentie à compter de la signature de la fiche d'autorisation d'exploitation de l'Œuvre, pour le monde entier et pour la durée des droits reconnus aux auteurs par le code de la propriété intellectuelle et les traités internationaux.

L'Œuvre doit être identifiable, portant mentions de son titre, de l'auteur ou de son pseudonyme, de ses coordonnées téléphoniques et électroniques. Nous vous demandons de bien vouloir privilégier les envois de vos dossiers via des services de transfert de fichiers du type Wetransfer (Dropbox exclu). Il est impératif que l'intitulé de tous les fichiers qui composent le dossier de candidature, commence par le nom de famille du ou des participants (ex. pour le participant M. Dupont : dupont.pdf, etc.).

Pour les œuvres visuelles : Format libre.

Exigences d'images pour les entrées : fichiers JPG (veuillez essayer de ne pas dépasser la taille du fichier de 1200/1500 ko pour assurer un téléchargement correct et 300 ppp)

Pour les œuvres audiovisuelles :

Court-Métrage : mp4, raw, mpeg, avi, mkv.

Pour les œuvres musicales

Musique : Exigences de format en wav ou mp3.

### **EXCLUSIONS ÉVENTUELLES :**

Une Oeuvre non conforme au thème

La copie ou imitation d'œuvres préexistantes

Une Oeuvre qui, pour des raisons morales ou éthiques, serait sujette à controverse.

### **RESPONSABILITE ET ASSURANCE :**

L'association ART CŒUR est tenue de la préservation de l'Oeuvre dans des conditions raisonnables.

L'association ART CŒUR décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie, avaries, dégâts ou autres causes de détérioration de l'Oeuvre intervenue en dehors des conditions raisonnables de préservation de l'Oeuvre.

Le participant garantit qu'il est l'auteur exclusif de l'Oeuvre adressée à l'organisateur dans le cadre de l'appel à projet.

### **ANNULATION :**

L'association ART COEUR se réserve le droit de modifier ou annuler l'appel à projet, sans que sa responsabilité soit engagée de fait.

**Date de clôture :** Tous ces documents sont à envoyer avant le 1<sup>ER</sup> juillet 2023 minuit dans un même et unique mail à l'adresse suivante : [artcoeur94@gmail.com](mailto:artcoeur94@gmail.com)

**Tout(e) candidat(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.**

Ce projet offre une opportunité d'exposition du travail des artistes :

- Les œuvres seront présentées sur le site ART-CŒUR avec le lien vers le site des artistes.
- Exposition des Oeuvres Arts plastiques et Photographiques en galeries, lycées, milieux hospitaliers et autres sites d'accueil le permettant.
- Edition d'un livre regroupant toutes les Œuvres.
- Lecture des poèmes.
- Diffusion sur la chaîne ART CŒUR YouTube de toutes les œuvres.
- Participation à des plateaux d'artistes.
- Participation à une vente aux enchères en ligne des Œuvres.

- Diffusion des courts-métrages dans les lycées, collèges.
- Diffusion des courts-métrages, lors de la journée « le 7<sup>ème</sup> art de la santé »  
Date à définir

Pour l’affichage de la campagne artistique de prévention de l’accident cardiovasculaire chez la femme sur la France, 5 (cinq) œuvres visuelles seront choisies par un jury composé de La Reine de Cœur Caroline MARGERIDON, de professionnels de l’Art, d’artistes et professionnels de la santé.

---

**Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.**

**Fait le .....**

**Signature**